



Dossier de consultation

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Pièce de sortie · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Société de services aux financements, syndicat, emprunteur, prêteurs, tranches, montants, clauses et personnes inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Cette pièce est le livrable rendu au syndicat** : elle est complète, chiffrée, et **aucune mesure n'y est appliquée**. Le prestataire agit sur instruction écrite des prêteurs, à la majorité que la convention exige.

Statut du dossier — COMMITTEE_REVIEW — priorité P1 — fait retenu « aucune forbearance »

Le statut vient de la règle **R01** du moteur : acte réservé demandé sans approbation habilitée. **Cette règle passe avant toutes les autres** — un acte réservé demandé sur un dossier par ailleurs conforme rend **committee_review**, jamais **compliant**. Le dossier du 30 juin est conforme ; il ne change rien à ce statut.

La demande, telle qu'elle est arrivée

Élément	Contenu
---------	---------

Reçue le	04/09/2026 à 16 h 22 , courrier signé du directeur général de Groupe Norvent
Objet n° 1	Report des échéances d'amortissement de la tranche A des 30/09/2026 et 31/12/2026
Objet n° 2	Suspension du test financier du 30/09/2026
Montant décalé	4,5 M€ au total sur les deux échéances
Maturité de la tranche A	Inchangée — le report se rattrape sur les échéances suivantes
Motif invoqué	Retard d'encaissement sur deux contrats de l'emprunteur, pièces jointes à la demande

Une demande, deux actes, deux majorités — et c'est le point que les dossiers ratent

Acte demandé	Clause	Majorité exigée	Consultation ouverte
Report d'une échéance de principal	Clause 35.2	Unanimité des prêteurs de la tranche A — 100 %	SOL-2026-12 , 9 sollicitations
Suspension d'un test financier	Clause 35.3	Deux tiers du syndicat — 66,67 %	SOL-2026-13 , 9 sollicitations

Les deux consultations sont tenues séparément, avec deux décomptes distincts.

Les fusionner ferait passer le report d'échéance au seuil le plus bas des deux, et le vice se verrait le jour où un prêteur le contesterait — c'est-à-dire au pire moment.

Ce que le dossier apporte aux prêteurs pour trancher

Rubrique	Contenu	Nombre
Faits datés	Demande, pièces de l'emprunteur, échéancier en vigueur, encaissements annoncés	11

Rubrique	Contenu	Nombre
Tests recomposés au 30/06	Tranche A, tranche B, ligne revolving, avec leurs marges	3
Clauses citées avec leur version	35.2, 35.3, 22.1, 22.4, 20.6	5
Effets chiffrés du report	Échéancier, trésorerie de l'emprunteur, couverture des sûretés	3
Contreparties usuelles posées	Marge additionnelle, arrêt des distributions, information renforcée	3
Éléments manquants nommés	Valeur d'expertise du site de Feuillebois, encaissements attendus	2

Ce que cette demande coûte en actes, et ce que la facturation en verra

Acte	Nombre	Statut au contrat d'agence
Consultations ouvertes	2	Hors forfait
Sollicitations nominatives	18	Comprises dans l'acte de consultation
Projet d'avenant à diffuser	1	Hors forfait
Relances prévues	3	Hors forfait
Total hors forfait	5 actes	Relevés au dossier le jour de leur exécution, avec leur durée

Décision attendue — Les prêteurs du syndicat : unanimité de la tranche A pour le report (clause 35.2), deux tiers pour la suspension du test (clause 35.3). Côté prestataire, la diffusion et le constat portent la signature du responsable des mandats d'agence

Écritures externes — 0 — dossier rendu, aucune mesure appliquée

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.